



CONGRES DES ÉLUS DE GUYANE

27 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION

Article 1 : Le Congrès des élus de Guyane approuve les travaux des Etats généraux et en prononce la clôture.

Article 2 : Le Congrès des élus de Guyane propose la mise en place d'une commission qui aura pour rôle d'élaborer un Projet Guyane sur la base des propositions issues des Etats généraux de la Guyane et des contributions débattues lors du Congrès des élus du 27 novembre 2018.

La composition de cette commission sera arrêtée par la CTG. Elle comprendra notamment les signataires de l'Accord de Guyane, les porteurs des contributions débattues lors du Congrès des élus de Guyane, les représentants des Chambres consulaires, des socioprofessionnels, du CESECEG et du Grand Conseil coutumier.

Article 3 : Le Congrès des élus de Guyane demande à la CTG de saisir le Premier ministre pour l'organisation d'une consultation populaire en vue d'une évolution statutaire, conformément à l'Accord de Guyane.

Article 4 : Le Congrès des élus de Guyane demande à la CTG de saisir le Premier ministre pour un renforcement des compétences de la CTG au travers d'une loi pour la Guyane.